

DEPARTEMENT DES  
COMITES D'ACQUISITION

**DIRECTION DU LUXEMBOURG**

...  
Avenue Nestor Martin, 10A  
B-6870 SAINT-HUBERT  
Tél. : +32 (0)61 24.20.68  
Fax :  
Mél : luxembourg.dca.dgt@spw.wallonie.be

**SPW - Département Aménagement du Territoire et  
de l'Urbanisme**  
**Direction du Luxembourg**

**Monsieur le Directeur - Fonctionnaire délégué**

**Place Didier, 45**

**6700 Arlon**

Vos réf. : – votre lettre du 1<sup>er</sup> mars 2019 – 85047/DNT-4/2019.2 # 2058929  
Nos réf. : DGT 276 - 85047/344 - DMA  
Annexes(s) : 4

**Votre contact** : Mathieu DERARD – 061/242076 / 0471/173897  
mathieu.derard@spw.wallonie.be

**Objet** : *Parcelle cadastrée 2<sup>ème</sup> division- Harnoncourt, section B  
594Y - Application de l'article D.IV.102 du CoDT et D.IV.3 4<sup>o</sup>  
CODT*

Monsieur le Directeur,

En ce dossier, je reviens vers vous à la suite de votre courrier de ce 1<sup>er</sup> mars 2019 émettant un avis défavorable concernant la réalisation et la mise en vente de terrains à bâtir appartenant à la COMMUNE DE ROUVROY et portant la création de cinq lots constructibles et des opérations de cessions via application de l'article D.IV.3. 4<sup>o</sup> au départ du bien ci-dessous :

**Commune de ROUVROY – Deuxième Division – HARNONCOURT**

Parcelle en nature de pâture, cadastrée section B numéro 594 Y.

Les lots à créer à partir de ladite parcelle via le plan annexé seraient les suivants :

- lot 1 d'une contenance de 5a 87ca ;
- lot 2 d'une contenance de 5a 80ca ;
- lot 3 d'une contenance de 5a 92ca ;
- lot 4 d'une contenance de 6a 23ca ;
- lot 5 d'une contenance de 6a 72ca ;

Plan: Ces parcelles figurent au plan annexé sous parties 1 à 5. Les parcelles ci-dessus décrites auront pour affectation "Construction d'une unité d'habitation".

Ce nouvel avis vous est à nouveau donné en application de l'article D.IV.102 du Code de développement territorial en parallèle avec l'article D.IV.3. 4<sup>e</sup> de ce même code.

Je joins également l'attestation qui est prévue au paragraphe premier de cette disposition décrétales.

Vous trouverez ci-joint copie du courriel du 28/03/2019 de l'Association intercommunale pour la protection et la valorisation de l'environnement, en abrégé AIVE, indiquant que sur base du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH), il existe bien un réseau d'égouttage à proximité du bien et en direction de la station d'épuration de Dampicourt.

Le bien est également équipé en électricité comme en atteste ORES dans son courrier du 25 mars 2019 et celui-ci est à front d'une voirie publique pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante comme l'indique le service "Travaux" de la commune de Rouvroy, dont vous trouverez copies en annexe.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Mathieu DERARD  
Commissaire

Arlon, le - 4 JUIL. 2019

**DEPARTEMENT AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DE L'URBANISME**  
**DIRECTION DU LUXEMBOURG**  
Place Didier, 45  
6700 ARLON  
Tél. 063/58.91.11  
Fax 063/58.90.44

SPW - Département des Comités d'acquisition  
Direction du Luxembourg  
Avenue Nestor Martin 10A  
**6870 SAINT-HUBERT**

Vos réf. : **DGT 276 – 85047/344 -DMa**

Nos réf. : **85047/DNT-4/2019.6 # 2073951**

Annexe(s) :

**Agent technique** : Christian Peeters | 063/589014 | [christian.jeanmarie.peeters@spw.wallonie.be](mailto:christian.jeanmarie.peeters@spw.wallonie.be)  
**Agent administratif** : Béatrice Fontaine | 063/589011 | [beatrice.fontaine@spw.wallonie.be](mailto:beatrice.fontaine@spw.wallonie.be)

**Objet** : Division d'un bien – **Vente**  
Bien cadastré – Rouvroy/ 2<sup>ème</sup> Division/ Hannoncourt/ Section B/ n° 594y

Monsieur le Commissaire,

J'accuse réception en date du 17.06.2019 de votre attestation datée du 14.06.2019 et vous informe que je n'ai pas de remarque à émettre sur celle-ci.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire, en ma sincère considération.

José SCHWANEN



Le Fonctionnaire délégué,  
par délégation sur base de  
l'article R.I.3-1, §1<sup>er</sup> du CoDT